

# Vers une agriculture plus raisonnée



© M. Delmestre

Votée le 11 septembre 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) commence à être mise en œuvre. Stéphane Le Foll a lancé « l'An 1 de l'agro-écologie » en janvier, et les premiers groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ont été signés par le Président à l'ouverture du salon de l'agriculture samedi 21 février à Paris. C'est un véritable changement de modèle qui est en route, puisque l'agro-écologie vise à créer des modes de production moins consommateurs en énergie et en produits phytosanitaires, tout en assurant une productivité suffisante. L'agriculture de demain sera « plus bio, plus proche, plus efficace dans le rapport entre ceux qui achètent et ceux qui produisent », a estimé pour sa part Jean-Christophe Cambadélis en visite sur le salon lundi 23 février.

AG  
EN  
DA

**8 mars 2015**

*Tous mobilisés  
pour les droits des femmes  
Distribution de tracts le week-end  
du 7 et 8 mars 2015*



# « Mettre les mécanismes naturels au service de la production agricole »



La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) a été votée le 11 septembre 2014. Elle signe la volonté d'un changement de modèle pour aller vers une agriculture plus raisonnée, moins consommatrice en énergie et en produits phytosanitaires. Décryptage de la nouvelle loi avec le ministre Stéphane Le Foll, alors que le salon de l'agriculture bat son plein à Paris.

### Qu'est ce que l'agro-écologie ?

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt définit dans son article 1 le fait que la France s'engage dans un projet agro-écologique, c'est-à-dire qu'elle va mettre en place une stratégie globale liée à l'enseignement, à la formation, au développement, à la recherche au niveau de l'agriculture pour sortir d'un système où l'on utilisait beaucoup d'énergies, beaucoup de produits phytosanitaires. Maintenant, on va essayer de renverser la problématique, et de s'engager à utiliser d'abord les mécanismes naturels qui sont à notre disposition pour pouvoir les mettre au service de la production agricole. C'est ça l'agro-écologie, c'est un changement de paradigme, d'idée globale et d'effet de système.

### Par quels moyens peut-on la promouvoir ?

On a aujourd'hui, ce matin (NDLR lundi 23 février) et samedi avec le

président de la République signé les premiers groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE). C'est une manière d'organiser l'économie et l'environnement en mettant autour d'un projet beaucoup d'exploitations agricoles. Eviter que les agriculteurs soient seuls face au défi environnemental.

Ils disent souvent que l'environnement est une contrainte. Ce qu'il faut qu'on arrive à faire comprendre c'est que l'environnement peut être au contraire une opportunité, une manière de concevoir des projets, une manière de créer de la dynamique. Elle est technique, complexe souvent, ça va être très intensif en connaissances, ça va nécessiter beaucoup de savoir, mais en même temps, c'est une innovation sociale qui est en train de se construire au niveau de ce projet.

J'ai tenu à ce que le Président signe les premiers GIEE, car cela fait partie des grands sujets qui traduisent la loi six mois après qu'elle a été votée.

### La mise en place de l'agro-écologie nécessite de modifier les comportements en profondeur, comment y parvenir ?

C'est un changement qui est en cours. Tout n'est pas bouleversé du jour au lendemain, on ne peut pas faire ça. C'est un processus qui s'engage, c'est quelque chose qui doit durer, qui doit entrer dans le moyen et le long terme, qui est une dynamique.

Je vais vous donner un exemple : un sol labouré est très compact. A contrario, un sol non labouré où on laisse les vers de terre travailler est mieux aéré, beaucoup plus épais, et a une capacité d'absorption plus

plus forte. Il peut davantage retenir l'azote, le phosphore, la matière organique, il stocke le carbone dans le sol, ce qui permet aussi de lutter contre l'effet de serre. C'est le côté utile de la nature : 3 tonnes de vers de terre par hectare remuent 700 tonnes de terre en un an. Cela permet de se passer du labour de façon naturelle, c'est un exemple de mise en œuvre de l'agro-écologie.

### La France est une grande consommatrice de produits phytosanitaires. Pourra-t-on en réduire la consommation sans remettre en cause la productivité ?

Ce qui avait été fait avant, avec le Grenelle de l'environnement, ne pouvait pas fonctionner : on avait plaqué une baisse de 50 % des produits phytosanitaires pour 2018 sur des modèles de production qui étaient conçus pour en utiliser. Si on veut réussir on doit être capable de changer nos modèles de production. C'est tout l'enjeu de l'agro-écologie, mais aussi de l'innovation, de l'agro-équipement, de l'industrie du bio-contrôle : pour remplacer des molécules chimiques, il faut qu'on utilise des molécules naturelles. Nous entendons les difficultés des agriculteurs et nous voulons les aider à préparer l'avenir. Car la production agricole est nécessaire, c'est un enjeu de tous les jours de nourrir 65 millions de Français, bientôt 9 milliards d'êtres humains. Nous avons donc également un défi productif à relever, nous ne pouvons pas l'ignorer.

# « Le Parti socialiste doit se ressaisir »

Le bureau national a adopté une résolution qui appelle les socialistes à « se ressaisir ». Le texte a recueilli 29 voix pour, 9 abstentions, 3 non participation et « aucun vote contre », a relevé le Premier secrétaire au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à l'issue de la réunion. « Je prends ceci comme un signe positif, encourageant pour l'ensemble des socialistes qui n'ont pas voulu ajouter à la division des forces de gauche et des écologistes, une division interne », a ajouté le Premier secrétaire. Les interventions « se sont faites dans un climat apaisé ». L'idée était de « sortir par le haut des difficultés que nous avons rencontrées la semaine dernière », qui ont abouti à l'utilisation de l'article 49.3 par le gouvernement pour le vote de la loi Macron à l'assemblée.

Pour Jean-Christophe Cambadélis, « la souplesse au regard de nos statuts qui permettait à chacun de pouvoir s'abstenir au parlement s'il était en désaccord s'était transformée en une faiblesse collective puisque certains de nos camarades voulaient voter contre un texte du gouvernement ». Dans la résolution, les membres du BN rappellent que le parti n'a jamais eu recours à l'article 1.2.2 des statuts (Loyauté au parti) qui énonce que : « les membres du parti qui soutiendraient dans la presse des opinions contraires aux décisions du parti ou y engageraient une polé-

mique contre un autre membre du parti relèvent du contrôle du Conseil national ou du Bureau national »

Au contraire, le texte préfère réaffirmer que « le parti socialiste est un parti de débat », que « personne en son sein ne peut être inquiété pour les idées qu'il défend » et qu'il « ne peut y avoir des décisions administratives collectives ».

## RESPECT DES STATUTS

Toutefois, les membres des groupes parlementaires ont des obligations spécifiques. « Les députés sont à la fois l'expression du peuple mais aussi des militants et des responsables socialistes », a souligné Jean-Christophe Cambadélis. Ils sont à ce titre soumis aux statuts, qui énoncent qu'ils doivent accepter les règles internes du parti, se conformer à sa tactique et « respecter la règle de l'unité de vote de leur groupe ».

Le lieu du débat politique entre socialistes, c'est le bureau national. Le Premier secrétaire a annoncé que désormais, « nous prendrions des décisions collectives au BN, en accord avec les groupes parlementaires ». Une fois le vote intervenu, « nous demandons tout simplement à l'ensemble des parlementaires de

respecter les statuts », a-t-il ajouté en précisant que « tout manquement aura des conséquences prévues par nos règles internes ».

« Aucun responsable ne peut s'émanciper des statuts et des règles collectives », note le texte de la résolution. « Nous sommes en période de Congrès, le débat de fond est là. Nul besoin de tenter d'obtenir des gains symboliques. Nous sommes en campagne départementale à un mois du scrutin, nul besoin d'ajouter à la division de la gauche et des écologistes, celle du Parti socialiste. »

En ce qui concerne la loi Macron « le BN félicite le gouvernement et les rapporteurs pour le débat exemplaire mené à l'Assemblée nationale. 190 heures et plus de 1000 amendements, c'est un changement majeur sous V<sup>e</sup> République ». Toutefois, il « estime que son memorandum sur la loi pour l'activité et la croissance n'a pas été étudié comme il aurait dû. Il peut et doit l'être en seconde lecture ».

D'une manière générale, le BN cherchera « de nouvelles méthodes de concertation, travaillant aux conditions d'un compromis permettant à chacun de voir ses convictions prises en compte, tout en respectant la solidarité indispensable et incontournable avec le gouvernement ».

## Jean-Christophe Cambadélis en visite au salon de l'agriculture



Accompagné de Stéphane Le Foll, de Christian Eckert et de Germinal Peiro, Jean-Christophe Cambadélis a discuté longuement sur le stand de la MSA lors de sa visite au salon de l'agriculture lundi 23 février. L'occasion de rappeler les avancées sociales votées depuis mai 2012 : extension du régime de retraite complémentaire obligatoire, garantie d'une retraite des chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles, ou encore création d'un dispositif d'indemnités journalières maladie pour les non-salariés agricoles. Le monopole de la gestion a été confié à la MSA, ainsi devenue guichet unique.

